

Mairie de LE PERRÉON

DÉGRÈVEMENT D'IMPÔTS DIRECTS

Pertes de récoltes causées par un épisode orageux de grêle, de vents violents et de pluie survenu sur la commune le Mercredi 31 Juillet 2024 en fin de journée.

AVIS AUX CONTRIBUABLES

Les contribuables sont prévenus que les listes des parcelles faisant l'objet de dégrèvements au titre des pertes de récoltes, ainsi que le montant de ceux-ci, peuvent être consultés en Mairie à **partir du Lundi 21 Octobre 2024**.

À LE PERRÉON, le 18 Octobre 2024.

Le Maire,
Gérard TACHON.



NOTA – Le présent avis sera affiché et publié dans les différentes parties de la commune dès sa réception.